



Pondi  
D'ar sul 11 a viz Ebrel 2010

Reolennoù ar c'hoñkour  
*Règlement du concours*



## Principes Généraux :

Le règlement suivant s'applique aux rencontres et à la finale du « Kan ar Bobl ».

Les rencontres de pays se déroulent dans une aire géographique regroupant un ou plusieurs Pays ou Terroirs. Chaque participant au Kan ar Bobl doit présenter un répertoire issu de la tradition de ces Pays ou s'en inspirant. Pour les rencontres se déroulant hors des limites géographiques de la Bretagne historique, il est accepté tous les terroirs de Bretagne.

Chaque groupe ou participant peut se présenter dans plusieurs catégories et participer à plusieurs rencontres de pays dans la mesure où le répertoire donné (chant, musique) se réfère au terroir de la rencontre où il se produit.

Les participants s'engagent à respecter les programmes et horaires établis en commun. Les groupes doivent utiliser la sonorisation mise à leur disposition dans les salles. Ils doivent joindre à leur bulletin d'inscription une fiche technique permettant aux techniciens de les sonoriser dans les meilleures conditions. Ils disposent de 5 minutes d'installation sur scène.

Pour chaque catégorie, il est obligatoire pour accéder à la finale d'avoir été retenu lors d'une rencontre. Lors de la finale de Pontivy, les participants doivent obligatoirement interpréter les chants ou les airs pour lesquels ils ont été sélectionnés lors de la rencontre à laquelle ils ont participé, les formations devront restées constituées des mêmes personnes que lors de la rencontre.

Aucun droit d'inscription, ni d'entrée, ne sont demandés aux conteurs, chanteurs musiciens participants aux rencontres et à la finale.

Le Kan ar Bobl se réserve le droit d'enregistrer et de filmer les participants lors de leurs prestations.

Le fait de participer au Kan ar Bobl implique des participants l'adhésion pleine et entière au présent règlement.

### **Diwallit / Attention !**

Les lauréats de la finale du Kan ar Bobl ne pourront pas être sélectionnés pour la finale de l'année suivante dans la même catégorie (sauf les scolaires)

# Catégorie : Récits et Contes

## Définition :

Cette catégorie regroupe les personnes présentant un récit ou un conte issu du terroir de la rencontre où ils se présentent. Pour les rencontres se déroulant hors des limites géographiques de la Bretagne historique, il est accepté tous les terroirs de Bretagne. Les personnes se présentant dans les rencontres de Haute-Bretagne pourront conter en gallo ou en français, les personnes se présentant dans les rencontres de Basse-Bretagne devront présenter un récit en breton.

La prestation de chaque conteur ne devra pas excéder 15 minutes. Pour juger, le jury prendra en compte :

- l'originalité du texte présenté
- la prononciation et la richesse du vocabulaire
- la qualité de l'expression et de la sensibilité
- la faculté à captiver son auditoire

Cette catégorie est ouverte aux enfants, ils peuvent se présenter seuls ou en petits groupes. Le jury pourra décider d'attribuer un « Prix Jeune »

## « Prix Création » :

Le jury peut décider d'attribuer dans cette catégorie un Prix création pour souligner et distinguer l'œuvre d'un candidat. Est entendu comme « création » un récit n'étant pas répertorié comme traditionnel, composé par l'interprète ou par une autre personne. Les personnes sélectionnées pour la finale devront impérativement faire parvenir à la finale une fiche d'identification du récit mentionnant impérativement :

- le nom et le type du récit
- le texte du récit
- l'auteur du récit
- l'année de la création
- l'accord formel de l'auteur pour l'interprétation de sa composition par le candidat